

Ifotec DD Starter

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit**

Désignation Commerciale Ifotec DD Starter
Code du produit. 1918674
UFI 93TU-7KKG-8U0M-G63C

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée Solution de démarrage pour développeur
Utilisations Déconseillées Pas connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
Identification de la société HARMAN Technology Ltd
Adresse du Fabricant Ilford Way
Mobberley
Knutsford
Cheshire East
Code postal WA16 7JL
Téléphone: +44(0)1565 650000
Fax +44(0)1565 872734
Email web-admin@harmantechnology.com
Heures de bureau

Fournisseur (France)
Identification de la société Digit Access
Adresse du Fournisseur 130-136
Avenue Joseph Kessel -Actipole
BAT A 78960

Code postal Pas connu.
Téléphone: +33 (0)1 61 37 32 23
Fax Pas connu.
Email info@digitaccess.fr

Fournisseur (Belgique)
Identification de la société H. De Beukelaer (Powered by LE BON IMAGE)
Adresse du Fournisseur Boomssesteenweg 77
B-2630

Aartselaar
Belgique
Code postal Pas connu.
Téléphone: +32(0) 3 870 59 00
Email info@debeukelaer.be

Fournisseur (Suisse)
Identification de la société Perrot Image SA
Adresse du Fournisseur Hauptstrasse 104
Nidau
Suisse
Code postal CH-2560.
Téléphone: +41 32 332 79 79
Email info@perrott-image.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre national de réponse (France)
Adresse Institut national de recherche et de sécurité (INRS), 65, boulevard Richard Lenoir -
75011 Paris, France.
Tél. d'urgence +33 (0) 145 42 59 59 (24 heures)

Centre national de réponse (Belgique)
Adresse Hôpital Militaire Reine Astrid, rue Bruyn, B-1120, Brussels
Tél. d'urgence 070 / 245 245

Centre national de réponse (Suisse)
Contacter Tox Info Suisse
Tél. d'urgence 145

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Repr. 2 :Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
STOT RE 2 :Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite
d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Ifotec DD Starter**2.2 Éléments d'étiquetage**

Désignation Commerciale Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Ifotec DD Starter

Pictogramme(s) de Danger



GHS08

Mention(s) d'Avertissement Attention

Mention(s) de Danger H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Mention(s) de mise en garde P102: Tenir hors de portée des enfants.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405: Garder sous clef.
P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

2.3 Autres dangers

Rien de connu.

2.4 Autres informations

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances**

Non applicable.

3.2 Mélanges

| COMPOSANTS DANGEREUX | N° CAS | N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH | %W/W | Mention(s) de Danger | Pictogramme(s) de Danger |
|----------------------|-----------|--------------------------------------|--------|--------------------------------------------------|--------------------------|
| Sodium bromide | 7647-15-6 | 231-599-9 | 10-30% | STOT SE 3 H336 Repr. 2 H361 STOT RE 2 H373 | GHS08 GHS07 |
| Sodium Bisulphite | 7631-90-5 | 231-548-0 | <1% | Acute Tox. 4 H302 | GHS07 |

| COMPOSANTS DANGEREUX | N° CAS | Les limites de concentration spécifiques | Facteur-M | ETA |
|----------------------|-----------|------------------------------------------|-----------|---------------------------|
| Sodium Bisulphite | 7631-90-5 | | | Acute Tox. 4 (H302) : 500 |

Ne contient pas de substances vPvB non classées.

Ne contient pas de substances non classées avec une limite d'exposition sur un lieu de travail en l'Union.

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

Inhalation EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Contact avec la Peau EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Contact avec les yeux EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Ifotec DD Starter

Ingestion EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Traiter symptomatiquement.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. Traiter symptomatiquement.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'Extinction Appropriés Comme approprié pour combattre un feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement peut provoquer une décomposition.

5.3 Conseils aux pompiers

Comme approprié pour combattre un feu environnant.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pratiquer une ventilation adéquate. S'assurer du port d'une protection individuelle totale (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder sous clef.

Température de stockage

Ambiante.

Temps limite de stockage

Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles

Rien de connu.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solution de démarrage pour développeur

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Limites d'exposition sur le lieu de travail

| SUBSTANCE. | N° CAS | VLLT (VLEP 8 heures, ppm) | VLLT (VLEP 8 heures, mg/m ³) | VLCT (ppm) | VLCT (mg/m ³) | Remarque: |
|-----------------------|-----------|---------------------------|------------------------------------------|------------|---------------------------|-----------|
| Sodium (bisulfite de) | 7631-90-5 | | 5 | | | |

Région
UE
FranceSource
Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle
Arrêté du décembre 2021 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives pour certains agents chimiques, La France

Remarque

Remarques

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Utiliser avec une ventilation, un système d'extraction ou un masque de protection.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Ifotec DD Starter

Protection des Yeux Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).



Protection de la peau Porter des vêtements et des gants de protection: Gants imperméables (EN 374).



Protection respiratoire Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN14387 ou EN405) peut être approprié.



Risques thermiques Rien de connu.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| État physique | Liquide. |
| Couleur | Pas connu. |
| Odeur | Pas connu. |
| Point de fusion/point de congélation | Pas connu. |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Pas connu. |
| Inflammabilité | Pas connu. |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion | Pas connu. |
| Point d'éclair | Pas connu. |
| Température d'auto-inflammabilité | Pas connu. |
| Température de décomposition | Pas connu. |
| pH | Pas connu. |
| Viscosité Cinématique | Pas connu. |
| Solubilité | Solubilité (Eau) : Pas connu. Solubilité (Autre) : Pas connu. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | Pas connu. |
| Pression de vapeur | Pas connu. |
| Densité et/ou densité relative | Pas connu. |
| Densité de vapeur relative | Pas connu. |
| Caractéristiques des particules | Pas connu. |

9.2 Autres informations

Aucun.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité**

Non attribué.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.4 Conditions à éviter

Non attribué.

10.5 Matières incompatibles

Pas connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ifotec DD Starter**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

| | |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë - Ingestion | La méthode de calcul : Non classé. La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 50761.42 |
| Toxicité aiguë - Contact avec la Peau | La méthode de calcul : Non classé. |
| Toxicité aiguë - Inhalation | La méthode de calcul : Non classé. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | La méthode de calcul : Non classé. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | La méthode de calcul : Non classé. |
| Données sur la sensibilisation de la peau | La méthode de calcul : Non classé. |
| Données sur la sensibilisation respiratoire | La méthode de calcul : Non classé. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | La méthode de calcul : Non classé. |
| Cancérogénicité | La méthode de calcul : Non classé. |
| Toxicité pour la reproduction | La méthode de calcul : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. |
| L'allaitement | La méthode de calcul : Non classé. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique | La méthode de calcul : Non classé. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | La méthode de calcul : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Danger par aspiration | La méthode de calcul : Non classé. |

11.2 Informations sur les autres dangers

Pas connu.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

| | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| Toxicité - Invertébrés aquatiques | Peu toxique pour les invertébrés. |
| Toxicité - Poissons | Peu toxique pour les poissons. |
| Toxicité - Algues | Peu toxique pour les algues. |
| Toxicité - le compartiment sédiment | Non classé. |
| Toxicité - Milieu terrestre | Non classé. |

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas connu.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas connu.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas connu.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas connu.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Rien de connu.

12.7 Autres effets néfastes

Pas connu.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éliminer dans une décharge appropriée.

13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classifié comme dangereux pour le transport.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

Ifotec DD Starter**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non classé comme Polluant Marin.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas connu

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'omi

Pas connu

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation Non indiqué

REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation Non indiqué

REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux Sodium bromide (7647-15-6), Sodium Bisulphite (7631-90-5)

Le plan d'action continu communautaire (CoRAP) Non indiqué

Règlement (UE) N° 2019/1021 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants Non indiqué

Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non indiqué

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Non indiqué

Règlements nationaux

Autres Pas connu.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

LÉGENDE

Pictogramme(s) de Danger



GHS08

GHS07: SGH: Point d'exclamation

Classification des dangers

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Repr. 2 : Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2

STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2

Mention(s) de Danger

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Ifotec DD Starter

EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Mention(s) de mise en garde

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P314: Consulter un médecin en cas de malaise.
P405: Garder sous clef.
P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

Acronyme

ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë
CAS : Chemical Abstracts Service
CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges
DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL)
CE : Communauté Européenne
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme
PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)
REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques
VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme
STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles
vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable

Principales références bibliographiques
et les sources de données utilisées pour
élaborer la FDS

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. HARMAN Technology Ltd ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. HARMAN Technology Ltd n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.